

Journées Techniques Risques et Territoires

Comment réduire les impacts des
risques naturels sur le bâti et les
aménagements ?



en présentiel



MARDI
27
SEPTEMBRE
2022

AIX-EN-PROVENCE

Amphithéâtre des 13 vents

Conférence technique territoriale
organisée par le Cerema

© F. Adamo - Cerema



CONTEXTE & ENJEUX

La vulnérabilité de nos territoires face aux risques naturels n'est plus à démontrer et l'amélioration de la résilience des aménagements qui les constituent est un défi majeur à relever pour un grand nombre d'acteurs : les propriétaires ou exploitants des bâtiments, les gestionnaires de réseaux, ou encore les collectivités qui doivent à la fois planifier l'aménagement du territoire ou gérer la crise quand elle survient.



OBJECTIFS

Cette journée technique présentielle fait suite au [webinaire du 23 juin dernier](#), qui à travers un focus sur le risque inondation, a permis d'introduire la question de la nécessaire réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels.

Elle traitera cette fois-ci de différents types de risques (mouvements de terrain, séismes, feux de forêts, inondations) et sera l'occasion de présenter des démarches locales de réduction de la vulnérabilité, afin de partager tant les bonnes pratiques que les difficultés de mise en œuvre.

Le choix des interventions permettra de montrer qu'il est possible d'agir à différentes échelles : de celle des bâtiments individuels à celle plus globale de l'aménagement du territoire.



PUBLIC

Cette journée d'échange est destinée à l'ensemble des acteurs de la prévention des risques naturels : services des collectivités et de l'État, bureaux d'études, associations, universitaires et établissements publics techniques notamment.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font **uniquement en ligne**, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://enqueteur.cerema.fr/index.php/714517?lang=fr>

Date limite d'inscription : **19 septembre 2022**

Possibilité de repas sur place (inscription obligatoire via le formulaire en ligne) : le moment de la pause méridienne, au de-là de permettre de prolonger les échanges de la matinée, donne l'occasion de faire plus ample connaissance avec les intervenants et participants de la journée, autant de personnes qui partagent les mêmes préoccupations professionnelles que vous !



PROGRAMME

- 09h00 **Accueil café**
- 09h30 **Ouverture de la journée** – *Directrice du Cerema Méditerranée*
- 09h40 **Propos introductifs : le point de vue d'une élue** – *Anne SATTONNET, Vice-Présidente du Département des Alpes-Maritimes, chargée des risques naturels, de l'aménagement du territoire et du patrimoine départemental*
- 10h00 Feux de forêts
- Impact de la gestion de la végétation d'ornement sur les dommages aux bâtis lors d'incendies dans les interfaces habitat-forêt : comment l'atténuer ?** – *INRAE*
- Une médiation paysagère pour partager les représentations du feu de forêt et développer des actions de prévention du risque à l'échelle d'une commune : le cas du territoire de Martigues** – *INRAE ; IRD Espace-Dev*
- 11h00 Mouvements de terrain
- Maisons exposées à la sécheresse et au phénomène de RGA : impacts et recherche de solutions innovantes pour leur adaptation face au changement climatique** - *Cerema Normandie Centre*
- 11h30 **Pause**
- 11h45 Séismes
- Renforcement parasismique des maisons individuelles et des bâtiments stratégiques** - *Cerema Méditerranée*
- La reconstruction post-sismique au Teil : vers une réduction de la vulnérabilité à l'échelle communale ?** - *BRGM*
- 12h45 **Déjeuner** (inscription obligatoire)
- 14h15 Inondations
- Impacts des inondations sur les bâtiments d'un conseil départemental : diagnostics, propositions de travaux et plan de continuité d'activité** – *CD 66*
- Réduire la vulnérabilité d'un établissement public complexe : l'exemple du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble-Alpes** - *SEPIA Conseils et CHUGA*
- 15h15 **Réduire la vulnérabilité des logements aux inondations tout en améliorant le cadre de vie : l'exemple de l'OPAH-RU Richelieu à Nîmes** – *Nîmes Métropole*
- Le renouvellement urbain comme levier de réduction de la vulnérabilité : l'exemple du secteur Cannes Ouest** – *Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins*
- 16h15 **Conclusion de la journée**

INFORMATIONS

Cerema Méditerranée

Amphi des 13-Vents

Pôle d'activités d'Aix-en-Provence

30 avenue Albert Einstein

CS 70499

13593 Aix-en-Provence Cedex 3

Modalités d'inscription

drn.dtermed.cerema@cerema.fr - Tel 04.42.24.76.90

Renseignements techniques

paul.guero@cerema.fr



COMMENT VENIR ?



Par les transports en commun

▪ Au départ d'Aix-en-Provence :

La ligne 15 du réseau Aix-en-bus au départ de la gare routière d'Aix-centre vers le pôle d'activités - Arrêt « Pôle d'activités » situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

▪ Au départ de la gare routière de Marseille (réseau CARTREIZE) :

Prendre le car n°53 en direction « Aix-les-Milles/ Europôle de l'Arbois » - Arrêt au « Pôle d'activités » situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

▪ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt « Pôle d'activités » (à demander au chauffeur) ou

Prendre le car n°211 ou 271 direction Aix (réseau CPA), arrêt « Pôle d'activités » situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

▪ Au départ de l'aéroport Marseille-Provence :

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt « Pôle d'activités » (à demander au chauffeur)

Pour le retour à l'aéroport :

- 1) Prendre le car n°211 ou 271 direction et arrêt « Plan d'Aillane » (situé à 1500 m du Cerema Méditerranée).
- 2) Puis prendre le car n°40 direction Aéroport.



En voiture

▪ De Marseille :

Autoroute A51-E712, sortie « Luynes » direction « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ De l'aéroport Marseille – Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV :

Direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ De Nice ou d'Aix-en-Provence

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie « Les Milles » vers la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ De Lyon :

Autoroute A8-E80, sortie « Aix, Pont de l'Arc » direction « Les Milles » par la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ Pour en savoir plus :

Marignane Airport :

<http://www.marseille.aeroport.fr/fra/index.jsp>

Aix-en-Provence TGV : <http://www.voyages-sncf.com>

Hébergements :

<http://www.aixenprovencetourism.com/aix-hôtels-2-centre.htm>

Le site internet <http://www.lepilote.com/> vous guide dans tous vos déplacements pour accéder au Cerema Méditerranée.

PLAN D'ACCÈS

